



ANALYSE POUR L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE LA FILIÈRE « BOIS DE RÉCUP' » EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

WOOD IN MOLENBEEK

Licence Creative Commons CC BY SA
Cette production est sous licence Creative Commons CC BY SA 2.0 .BE.
Pour consulter une copie de la licence, visitez creativecommons.org

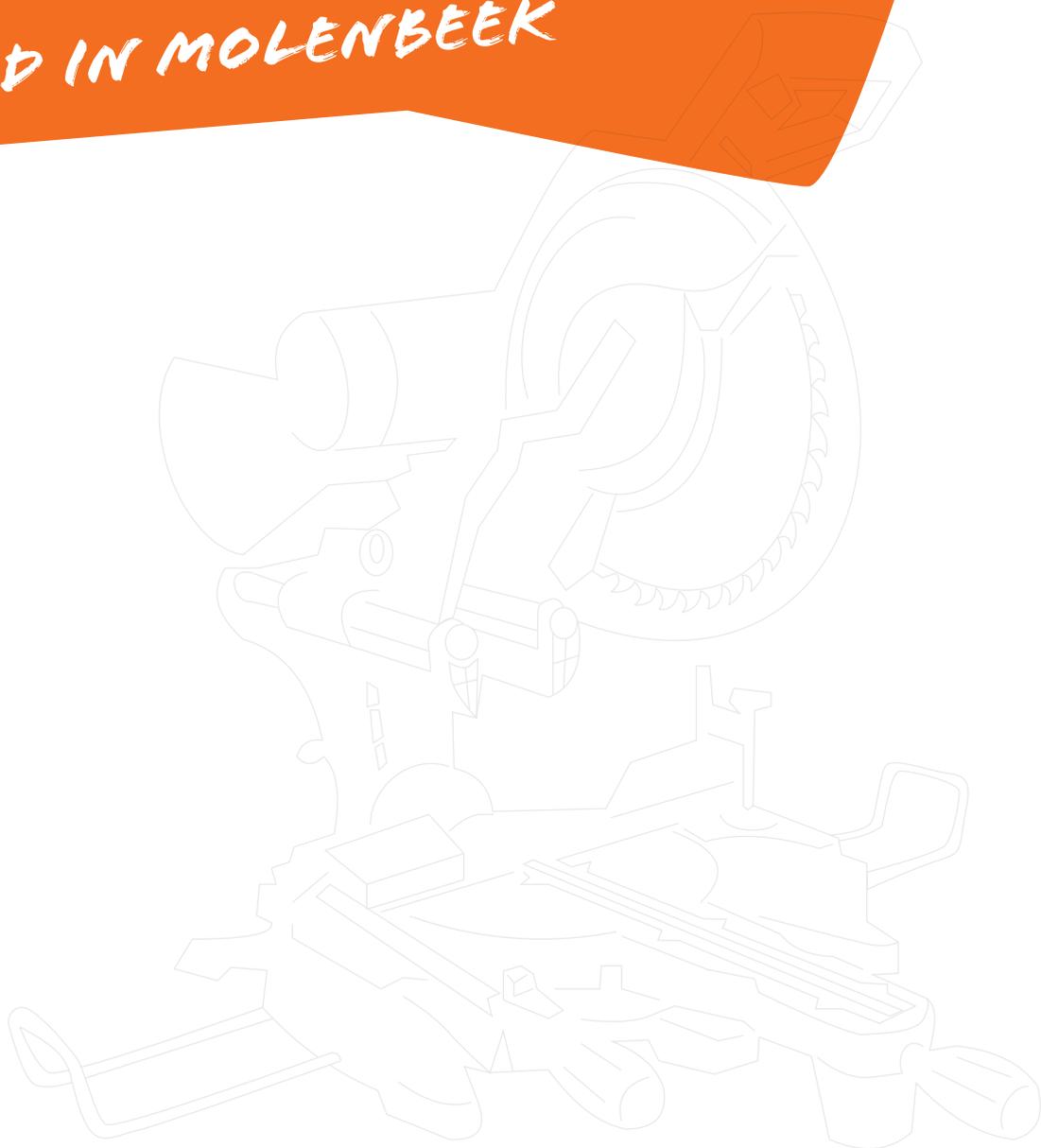


TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE	4
CONTEXTE DU PRÉSENT RAPPORT, À QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT	5
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ... UNE LIGNE DE MIRE À QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT ?	6
1. LA COLLECTE DU BOIS DE RÉCUP' EN RBC	8
1.1. DE QUOI PARLONS-NOUS ?	8
1.2. QUELS SONT LES VOLUMES DE DÉCHET DE BOIS, LE GISEMENT ?	9
1.3. ÉTAT DES LIEUX DU TRAITEMENT ACTUEL DE CE GISEMENT	9
2. LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE DE RÉUTILISATION DMB	14
2.1. DES FILIÈRES POUR LE DMB	14
2.2. QUI EST CONCERNÉ	15
2.3. LA NÉCESSITÉ D'UN AUTRE SYSTÈME RÉGULÉ	16
2.4. UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES ET UNE DIFFICULTÉ À PÉRENNISER L'ACTIVITÉ	19
2.5. UNE DIVERSITÉ DE POSITIONNEMENTS	25
3. LES LEVIERS ET FREINS À L'ÉMERGENCE DE FILIÈRES DE RÉUTILISATION DU DMB	28
4. LE PROBLÈME DU COÛT DES INTRANTS	31
5. QUELQUES CONCLUSIONS	33
LA SITUATION ACTUELLE	33
QUELLES PERSPECTIVES ?	33
POURSUIVRE LA RECHERCHE	35
BIBLIOGRAPHIE	37
ANNEXES	37

LEXIQUE

Économie circulaire : *“Système économique d’échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l’efficacité de l’utilisation des ressources et à diminuer l’impact sur l’environnement tout en développant le bien-être des individus.”(Geldron, 2014). “L’économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l’augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l’échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.” (Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2016).*

À Bruxelles, 3 objectifs généraux ont été définis dans le programme 2016-2020 :

1. Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques
2. Ancrer l’économie à Bruxelles afin de produire localement quand c’est possible, de réduire les déplacements, d’optimiser l’utilisation du territoire et de créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois
3. Contribuer à créer de l’emploi.

(Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale 2016)

Déchet-matériau bois : le déchet-matériau bois représente l’ensemble des ressources en bois anthropique¹. Ce concept est utilisé pour caractériser un bois au statut ambigu, c’est-à-dire qui oscille entre les statuts de déchet et de matériau - autrement dit, qui est encore exploitable en matière première secondaire.

Réutilisation, Réemploi, Réparation (les « 3 R ») :

toutes les activités de valorisation du déchet qui visent à donner une seconde vie au matériau en conservant ses qualités techniques ou à donner une seconde vie à un objet en conservant sa fonction initiale.

Déchets “encombrants” : déchets provenant de l’activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. (...) ²

ABRÉVIATIONS

DMB = déchet-matériau bois
RBC = Région de Bruxelles-Capitale

¹Anthropique : fait par un être humain, dû à l’existence et à la présence d’humains. Racine du terme anthroposphère : ensemble et résultats des activités produites par l’être humain.
²https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/dechet_encombrant_des_menages_dem.php4

CONTEXTE DU PRÉSENT RAPPORT, À QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT

Les données issues du présent document sont essentiellement basées sur :

- les résultats de la journée de colloque du 8 novembre 2019 qui a réuni 25 opérateurs et acteurs de la filière « bois de récupération » dans plusieurs ateliers dédiés aux freins et leviers qui permettent le développement de cette filière
- les expérimentations du projet de recherche WIM et les analyses menées dans ce cadre
- les enquêtes réalisées et rencontres avec les acteurs et opérateurs de la filière du bois de récupération par les partenaires du projet
- les travaux des groupes de travail et du groupe de réflexion « modèle économique », réunis 9 fois entre août et décembre 2019

Sous la dénomination “la recherche WIM” ou “le projet WIM”, on intègre toutes ces données d’analyse, d’expérimentation et de réflexion.

En Région de Bruxelles-Capitale, la gestion des déchets est encadrée par trois dispositifs importants :

1. le PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS, “Pour une consommation durable, sobre, locale et circulaire” et “Pour une société zéro déchet”, Plan définitivement adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale le 15 novembre 2018 ;
2. le PREC - PROGRAMME RÉGIONAL EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE ;
3. l’ordonnance relative aux déchets du 14 juin 2012 (et les modifications ultérieures du texte légal).

Ce rapport vise à apporter des éclairages utiles pour améliorer et adapter ce cadre en vue de l’émergence d’un véritable système de gestion locale pour la valorisation du déchet-matériau bois en Région de Bruxelles-Capitale. Il est à noter que ce rapport a été publié avant le lancement d’un programme d’échange sur le « Plan de Gestion des Ressources et des Déchets³ et de son système de gouvernance » par l’administration bruxelloise de l’environnement dans le cadre de la POLITIQUE DES RESSOURCES-DÉCHETS lancée par la RBC. Il sera peut-être intéressant de confronter les constats et propositions du Plan avec les apports et propositions de ce rapport en matière de DMB.

³<https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/action-de-la-region/plan-de-gestion-des-ressources-et-dechets>

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ... UNE LIGNE DE MIRE

Au cours des 20 dernières années, de profonds changements ont marqué la gestion des déchets. Parmi ces changements : le tri sélectif des déchets, la reconnaissance d'une nécessité de marquer la priorité sur la réduction et la réutilisation du déchet.

L'émergence des principes de l'économie circulaire a permis de relier la notion de réutilisation/recyclage à celle de la valorisation économique du déchet, créatrice de valeur ajoutée.

Dans l'idéal de l'économie circulaire, un écosystème est développé dans lequel tout déchet généré devient ressource, avec des bénéfices directs et indirects en création d'emploi, réduction des nuisances et résilience du système économique. Ce modèle a, entre autres, pour intérêt de diminuer l'impact de crises économiques extérieures, en diminuant la dépendance en matières premières issues de l'importation. Il réduit également le risque de chocs environnementaux et sociétaux, et donc les risques de santé publique.

Cette vision de la gestion du déchet et du modèle d'économie à soutenir convergent pour considérer qu'à terme, tout déchet doit être évité ou transformé en ressource. Pour aboutir à cet idéal dans le domaine du DMB, il conviendrait de considérer l'ensemble du processus de production, utilisation et gestion de fin de vie de tout produit/objet à base de bois mis sur le marché. Dans ce rapport, seule la gestion de fin de vie du produit est abordée. S'attaquer à l'ensemble du processus est une des difficultés que rencontre l'application du principe d'économie circulaire, tant la tâche est vaste.

À QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT ?

Ce rapport s'adresse aux acteurs et opérateurs concernés par le bois de récupération.

Il introduit des pistes de réflexion issues des trois ans de recherche et d'expérimentation sur la gestion alternative du déchet matériau bois au niveau local. Les résultats présentés sont liés au contexte du projet WIM. Au-delà de l'expérience WIM, ces résultats peuvent nourrir d'autres initiatives impliquées dans le monde de la récup' locale et inviter des porteurs de projet à se poser des questions pertinentes au cours de leur démarche.

Ce rapport ne prétend pas fournir une analyse exhaustive de la filière de réutilisation du déchet-matériau bois. Le lecteur peut le considérer comme un outil qui contribue à mettre en lumière l'opportunité de mettre en oeuvre des mesures et actions concrètes pour l'émergence de cette filière.

Un organisme tel qu'Innoviris y trouvera une réflexion sur des axes de recherche à privilégier pour assurer l'émergence de la filière. Les collecteurs de déchets (514 répertoriés et agréés en RBC) y trouveront des pistes de diversification et perspectives d'amélioration de leurs activités. Bruxelles-Environnement et d'autres acteurs publics pourront y puiser des informations sur l'état de ce secteur en devenir.

Des opérateurs privés/entrepreneurs, un porteur de projet ou acteur intéressé par l'activité de récupération des déchets (bois) à une échelle locale pourront mieux comprendre l'intérêt de la filière du DMB et ses difficultés. Le décideur politique pourra s'inspirer des constats formulés pour améliorer (réformer) le cadre réglementaire et promouvoir l'économie circulaire.

1. LA COLLECTE DU BOIS DE RÉCUP' EN RBC

1.1. DE QUOI PARLONS-NOUS ?

La notion de « déchet de bois » recouvre une variété de matériaux divers qui vont des résidus de bois de construction, aux palettes de bois, en passant par le mobilier en bois, ou les meubles et objets en panneaux dont le particulier se défait, les résidus des activités liées au bois, etc. Il s'agit donc de pièces de bois brutes ou usinées, de planches, d'éléments de charpente ou de sol, de tous types de panneaux, de mobilier, d'objets en bois – contaminés (peinture, vernis ou autre) ou non⁴. On pourrait davantage parler de « déchets de bois et assimilés », ou encore, en reprenant la terminologie utilisée dans le cadre de la recherche WIM, de « **déchet-matériau bois** » (DMB) – en effet, ce matériau est autant une ressource qu'un déchet à partir du moment où ses qualités sont suffisantes pour le réutiliser comme tel dans un nouveau cycle de fabrication/production de matériau ou objet.

La gestion des déchets est essentiellement une compétence des Régions. Les réglementations régionales distinguent les déchets de bois de catégorie A et B. Disons que le bois de catégorie A est un bois non contaminé, non peint, tandis que le bois de catégorie B regroupe surtout les panneaux de tous types (multiplex, agglomérés, mélaminés ...) et les bois contaminés par de la peinture, du vernis, etc.

Il existe aussi le bois de catégorie C, reprenant l'ensemble des bois voués à résister aux conditions externes et donc traités en fonction (poteaux de jardins, traverse de trains...). Ils sont toxiques et donc brûlés dans des sites spécialisés qui disposent des filtres nécessaires.

Le bois est également présent dans la partie "encombrant" des déchets ménagers (et leur équivalent non contrôlé, les "dépôts sauvages" ou de rue). On y retrouve une variété de bois et de panneaux, sous forme de mobilier ou de matériau plus ou moins dégradé. La recherche WIM a investigué ce gisement et identifié les différentes catégories et qualités de bois qu'on y trouve à travers divers canaux de collecte⁵.

⁴Sous le titre "LA MATIERE" le "Guide de la récupération du déchet-matériau bois au niveau local" du projet WIM détaille les catégories de bois prélevé au cours du projet de recherche et les potentiels de valorisation de chaque type de matériau identifié.

⁵Le lecteur trouvera des informations détaillées sur ce gisement et ces catégories dans le "Guide de la récupération du déchet-matériau bois au niveau local" du projet WIM

1.2. QUELS SONT LES VOLUMES DE DÉCHET DE BOIS, LE GISEMENT ?

Les activités économiques (industrielles, artisanales, du commerce de gros et de détail, des services) et les achats de biens et produits par les particuliers (ménages) génèrent chaque année en Belgique une masse de déchets de bois et assimilés impressionnante.

Toutes sources de DMB confondues, excepté les collectes d'encombrants ménagers et de dépôts sauvages organisés par les services régionaux et communaux, on tourne autour de 250 kg de déchet de bois par habitant et par an.

En Région bruxelloise, il y a plus de 350 opérateurs agréés pour la collecte du déchet bois auprès des entreprises et des particuliers⁶ (pour tous les déchets confondus, 514 opérateurs)⁷. Parmi ces opérateurs, on retrouve l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP), un des opérateurs clés par son double rôle de collecte et de gestion des déchets ménagers en Région Bruxelles-Capitale (RBC).

1.3. ÉTAT DES LIEUX DU TRAITEMENT ACTUEL DE CE GISEMENT

LIMITES DE LA GESTION ACTUELLE DES DMB

La difficulté d'émergence d'une filière de réutilisation du DMB est notamment liée au fait que ce déchet est traité par les organes de collecte agréés comme un déchet non réutilisable.

Chaque catégorie de bois valorisable⁸ identifiée est destinée à un usage déterminé, à savoir:

Catégorie A : le déchet bois sert à fabriquer des panneaux agglomérés ;

⁶https://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=CED0205, voir également <https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/gestion-des-dechets/liste-des-professionnels-agrees-et-enregistres>

⁷Dans son rapport de janvier 2018 sur le secteur du déchet, l'étude BRUCETRA mentionne qu'il y a 250 opérateurs actifs tout au long de la filière de la collecte et du traitement des déchets en RBC : "The results from the actor analysis show that more than 250 actors are involved in BCR's waste management, covering waste producers, collectors, transporters, sorters, and local waste treatment facilities (material recovery, composting, incineration, etc.)."

⁸La catégorie C n'est pas mentionnée ici puisque cette catégorie de bois est composée de matériaux toxiques, brûlés dans des sites spécialisés qui disposent des filtres nécessaires.

Catégorie B : le déchet bois fait l'objet soit d'une incinération, avec ou sans valorisation énergétique, soit d'un enfouissement - une partie de ces volumes sert également à fabriquer des panneaux agglomérés ;

Déchet "encombrant"⁹ : composé en partie de matériau bois, il fait l'objet soit d'une incinération, avec ou sans valorisation énergétique, ou d'un enfouissement technique

Dans ces 3 catégories de déchets se trouve un potentiel de DMB pour la réutilisation.

La transformation indifférenciée du DMB en produit de qualité et valeur inférieures (panneaux agglomérés, valorisation énergétique), peut être considérée comme un gaspillage de ressources. Cette transformation détériore la matière première et diminue sa valeur marchande (exemple : plancher en chêne broyé pour faire de l'aggloméré). Dans le cas de l'incinération ou de l'enfouissement, le coût de traitement à charge des pouvoirs publics et du contribuable s'ajoute à la perte d'une ressource ayant une valeur marchande.

Dans le système actuel de catégorisation des déchets, il n'est pas possible de faire le constat de la part de matériau réutilisable, ni de mesurer l'évolution de la réutilisation, ni de mettre à disposition des acteurs de la filière de réutilisation les ressources disponibles.

Il apparaît que l'organisation actuelle du système ne permet pas la valorisation du déchet au sein de la Région. Les organismes et acteurs du déchet assurent essentiellement la collecte, le tri et l'incinération du déchet, mais le recyclage et la réutilisation sont opérés hors de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est ce qui ressort du rapport BRUCETRA de janvier 2018 (note : "BRC" = Brussels Région Capitale) :

Incineration with energy recovery is one of the most important waste treatment facilities active in BCR with around 450 kt of waste treated in 2014. Additionally, a composting facility for green waste operates in BCR with an input capacity of 18 kt of green waste treated in 2014. Also present are sorting and material recovery facilities that handle metals, WEEE, PMC packaging, paper and

⁹Déchet provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. (...)

cardboard and other waste. Thus, Brussels is active in the preparation for reuse and recycling, but not in the core recycling sector. (...) The reuse of products is still low, but it gains momentum with the ongoing circular economy transition.

Bien entendu, comme évoqué par les auteurs du rapport, la situation évolue, mais les taux de réutilisation du DMB en tant que tel restent marginaux. Selon les auteurs et les rapports, on parle de 1 à 3 % de réutilisation sur la base des statistiques officielles.

L'étude BRUCETRA mentionne 10 % de réutilisation des encombrants (composés en partie de matériau bois).

Les rapports annuels des organismes collecteurs de déchets ménagers en Wallonie et à Bruxelles fournissent quelques indications en matière de réutilisation¹⁰:

un faible taux de DMB est réutilisé dans le secteur de la construction en RBC¹¹;

sur la zone INTRADEL (province de Liège), on observe une intention d'orienter 5 % des encombrants ménagers vers la filière de réutilisation (rapport annuel 2015). Cet objectif est porté à 7 % pour l'année 2019 (rapport annuel 2018) tandis que les taux effectifs pour 2015 et 2018 sont de respectivement de 3,1 % et de 2,5 % - à noter que ce le taux de 2018 mentionne la couverture de 36 communes contre 20 communes en 2015. Les rapports ne mentionnent pas d'objectif défini pour le matériau bois contenu dans les autres catégories de déchets (catégories A et classe B, déchets de la construction, collectes de dépôts sauvages ...);

le rapport annuel 2018 de l'intercommunale In BW chargée de la gestion des déchets en Brabant Wallon mentionne une initiative de "récupération d'objets réutilisables sur les recyparcs" en partenariat avec deux associations (140 journées de prestation), pour un volume d'encombrants de 15 tonnes environ (sur 14.255 tonnes d'encombrants collectés en recyparcs la même année, soit une fraction infime de ce volume).

¹⁰Annexe : rapports intradel et InBW - Quelques données sur la réutilisation en Wallonie

¹¹Rotor (2017). Objectif réemploi - Pistes d'action pour développer le secteur du réemploi des éléments de construction en Région de Bruxelles-Capitale

Les faibles taux de réutilisation du matériau bois ne constituent cependant pas une particularité Wallonne ou Bruxelloise - les études sur la situation du réemploi en Europe montrent que le taux de réutilisation est faible à marginal dans la plupart des pays (le royaume uni semble faire "mieux") - à titre d'exemple dans le domaine de l'industrie dite "de la fourniture" (dont le mobilier en bois, les cuisines équipées, le mobilier de bureau et de maison ...), l'industrie elle-même constate que les taux de réutilisation et l'importance de cette filière sont globalement faibles à l'heure actuelle¹².

MALGRÉ TOUT...LA RÉUTILISATION DU DMB ÉMERGE

Les organismes collecteurs de déchets soutiennent des initiatives qui corrigent un peu ce constat (RECY-K, Ressourcerie Namuroise, Restor' la ressourcerie, la Ressourcerie du Pays de Liège...). Elles se concentrent actuellement sur la fraction bois du déchet dit "encombrant", dans lequel ont été identifiés des potentiels de réutilisation des matériaux tant par le projet WIM que par d'autres acteurs (BRUCETRA notamment).

Le rapport annuel 2018 d'Intradel, organisme chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés en province de Liège, illustre les difficultés à traduire des intentions en matière de réutilisation¹³. On identifie :

La difficulté à mettre en œuvre des processus efficaces de collecte séparative des déchets réutilisables

L'intention de prendre part de façon directe (création de structure juridique) ou indirecte (agrément d'opérateur qui sous-traite des opérations de réutilisation) à la filière de la réutilisation

L'intention d'associer ce secteur à une démarche de réinsertion socioprofessionnelle, avec une tendance à considérer que cette filière est plutôt low-tech, propice à la création d'emplois peu qualifiés

¹²Reuse activity in the sector is also low. Where reuse does occur, it is mostly through commercial second-hand shops, social enterprise companies or charities. Some furniture items are also exchanged via free and paid exchange platforms, such as eBay and Freecycle, though the number of items traded in this way is difficult to quantify. In the UK, data from the Furniture Reuse Network (FRN) indicates that its members delivered 120,000 tonnes of reuse, representing approximately 6% of total furniture arising as waste. With respect to remanufacturing, the size of the European sector is estimated to be €300 million turnover, employing 3,400 European workers (less than 0.1% of the total furniture industry). Source : CIRCULAR ECONOMY OPPORTUNITIES IN THE FURNITURE SECTOR - EEB septembre 2017, page 12

¹³Annexe : rapports intradel et InBW - Quelques données sur la réutilisation en Wallonie

L'intention de se conformer aux exigences industrielles des recycleurs (souvent contradictoires avec une idée de réutilisation), ou la "contrainte du marché"

Le focus sur le déchet de type "encombrant"

À défaut de contrainte légale, la fixation d'objectifs évolutifs et restreints en fonction du cadre mis en œuvre par l'organisme

Des opérateurs privés, de taille modeste, exploitent également ici le gisement des palettes de bois usagées ou là des lots de déchets de bois de qualité captés auprès de "fournisseurs" réguliers. Ils travaillent généralement ces matériaux récupérés pour la réalisation de mobilier à destination des entreprises (fournitures de bureau), la création de mobilier design ou les agencements de surfaces de vente. C'est le cas notamment de VALOR à Tubize (organisme qui forme des valoristes) ou la FABRIK à Namur (société qui émerge de la Ressourcerie Namuroise).

ET QU'EN EST-IL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ?

L'observation des initiatives en matière de prévention indique que les actions menées à ce jour semblent encore timides ou inexistantes, tant au niveau des incitants (par exemple une taxation différenciée de produits qui intègrent l'économie circulaire), au niveau de la réglementation liée à la production (les produits mis sur le marché ne sont pas conçus pour favoriser la réutilisation des composantes à base de bois), ou au niveau de la sensibilisation (les rapports des intercommunales de gestion des déchets mentionnent des actions de sensibilisation à la prévention qui semblent croître au fil des années).

2. LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE DE RÉUTILISATION DMB

2.1. DES FILIÈRES POUR LE DMB

La recherche WIM a permis d'identifier et d'expérimenter différentes pistes et filières de réutilisation du bois de récup'. Chacune de ces filières est source potentielle de nombreux emplois locaux et de création de valeur ajoutée importante pour l'économie bruxelloise.

Des enseignements et pistes pour améliorer les conditions de développement de ces filières sont mentionnés dans ce rapport, mais toutes ces filières méritent davantage d'analyses, d'expérimentations et de validations dans le cadre de futurs projets de recherche.

Parmi ces filières, les principales qui émergent :

1. La mise à disposition de DMB collecté et normalisé, sa commercialisation
2. La fabrication de mobilier sur mesure pour le particulier, avec ou sans participation citoyenne
3. La fabrication de mobilier standardisé pour le particulier, avec ou sans participation citoyenne
4. La fabrication de mobilier pour entreprise et/ou mobilier design à partir de bois récupéré
5. La réparation ou transformation de mobilier existant, sa commercialisation
6. L'utilisation de DMB dans le cadre de formations :
 - o initiations pour le particulier
 - o formations qualifiantes
 - o formations de valoriste
 - o formations complémentaires pour des professionnels du bois
7. L'utilisation de DMB dans un lieu ouvert pour organiser :
 - o des ateliers partagés pour les professionnels
 - o des ateliers de fabrication de mobilier par/pour le particulier
 - o des journées de team building pour entreprises
8. La sensibilisation/éducation à la prévention en matière de DMB (déchets/ressources)

2.2. QUI EST CONCERNÉ

Aujourd'hui en Région de Bruxelles-Capitale et dans la plupart des grandes villes européennes, de plus en plus d'opérateurs économiques de taille modeste, des artistes, des particuliers à travers le "Do It Yourself", tentent de donner une seconde vie à un matériau noble et durable classé "déchet" par nos réglementations : le bois.

Ils collectent, travaillent, transforment, assemblent ce matériau pour donner naissance à un objet ou du mobilier souvent unique, souvent original, parfois bien plus résistant que les objets proposés par les industriels de l'ameublement.

Des initiatives plus collectives voient également le jour. Elles sont animées par des attentes parfois nombreuses, voire contradictoires : besoin d'agir pour améliorer l'environnement, envie/nécessité de créer son activité ou de la développer, amour du travail du bois, envie de favoriser la cohésion sociale, envie de contribuer à la résolution du problème des déchets...

Et les organismes de collecte des déchets institués par les pouvoirs publics, les organismes de formation, prennent également des initiatives dans le domaine du bois de récup' ou de la réutilisation du déchet, comme RECY-K à Bruxelles (émanation de l'Agence Bruxelles-propreté), VALOR à Tubize ou Boomerang à Molenbeek.

Artistes, menuisiers, artisans, centres de formation, associations locales, bricoleurs, acteurs communaux... tous ont quelques points communs :

- ils ont souvent une ambition noble et un amour certain du bois

- ils passent beaucoup de temps à chercher le matériau bois et à le préparer pour mettre en œuvre leurs réalisations

- ils travaillent généralement de façon isolée, ou autonome

- ils ont souvent des difficultés à trouver un endroit adapté pour leur activité et font preuve de courage, d'inventivité, voire d'innovation

- ils testent, expérimentent, échouent, recommencent...

et ils travaillent en réalité "en marge" du système centralisé de collecte et de traitement des déchets, sans réelle reconnaissance, voire, sous certains aspects, dans l'illégalité (collecte de déchets de rue par exemple)

Témoignage d'un entrepreneur qui participe avec d'autres à des collectes de bois de récup' et à sa valorisation en RBC :

“La collecte du bois de récup' est réalisée soit de manière ponctuelle et aléatoire, soit de manière régulière pour ceux qui ont réussi à développer des partenariats avec des “fournisseurs” réguliers de déchet bois qui convient à leur production. Je vois très régulièrement en rue des conteneurs de bois qui contiennent du bois de bonne qualité, ou des dépôts d'encombrants potentiellement valorisables. Cet éparpillement de la ressource empêche toute collecte à coût raisonnable pour la réutilisation et induit la nécessité, pour un opérateur isolé, de stocker des lots de matière avec, au final, des coûts de transport et de stockage absurdes. Aucun opérateur ne propose actuellement du déchet bois préparé, normalisé, avec un stock alimenté par un flux fiable et stable. C'est donc difficile pour un entrepreneur d'anticiper ou organiser une production. Tout ceci a pour conséquence un rendement faible de l'activité, une difficulté à produire de façon standardisée et à plus grande échelle.”

2.3. LA NÉCESSITÉ D'UN AUTRE SYSTÈME RÉGULÉ

Dans le cadre de la recherche WIM, la notion de “Système de Gestion Local” (SGL) de récupération du DMB s'est affermie au fil des rapports rédigés par les partenaires du projet. Son intérêt et ses caractéristiques sont synthétisés dans la note “Policy Brief”¹⁴ du projet de recherche. L'idée est de considérer que le déchet de bois est produit au plan local et peut être efficacement valorisé au plan local.

La gestion locale ou décentralisée rencontre plusieurs avantages :

- conserver la valeur ajoutée au plan local
- favoriser la cohésion sociale
- participer à la mise en œuvre de l'économie circulaire.

¹⁴Policy Brief, InnovIris / Co-create 2016 – en annexe

Ce type de gestion favorise ainsi la résilience en matière de gestion des déchets.

Parmi les principes de l'ordonnance bruxelloise en matière de déchets, on retrouve d'ailleurs les "Principes d'autosuffisance et de proximité"¹⁵ (Art. 7., § 1er.) :

Le Gouvernement prend les mesures appropriées, en coopération avec d'autres entités composant l'État belge et d'autres États membres de l'Union européenne lorsque cela s'avère nécessaire ou opportun, en vue de l'établissement d'un réseau intégré et adéquat d'installations d'élimination des <déchets> et d'installations de valorisation des <déchets> municipaux en mélange collectés auprès des ménages, y compris lorsque cette collecte concerne également de tels <déchets> provenant d'autres producteurs, en tenant compte des meilleures techniques disponibles. Il s'inscrit dans une perspective visant à réduire le recours à l'élimination et à augmenter la prévention, la préparation en vue du réemploi et le recyclage.

§ 2. Le réseau permet l'élimination ou la valorisation des <déchets> visés au paragraphe 1er dans l'une des installations appropriées les plus proches, grâce à l'utilisation des méthodes et technologies les plus appropriées, pour garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé publique.

§ 3. Le réseau est conçu en tenant compte des conditions géographiques ou du besoin d'installations spécialisées pour certaines catégories de <déchets>, de manière à tendre vers l'objectif d'autosuffisance en matière d'élimination des <déchets> et de valorisation de <déchets> visés au paragraphe 1er, sans que la Région ne doive posséder la panoplie complète d'installations de valorisation finale sur son territoire.

*Si le système (ou réseau) a vocation à apporter les solutions attendues par l'économie circulaire, il doit être construit **en pensant l'ensemble de la filière de réemploi du DMB sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale**, de sorte à maximiser son impact (positif) au niveau régional.*

Imaginons un système de gestion du déchet bois qui serait établi avec des objectifs très contraignants en matière de réemploi, par exemple le réemploi de 70 % du déchet bois. Par contre, ce même système n'est pas assorti d'un cadre qui favorise l'émergence de circuits

¹⁵Art. 7. § 1er. de l'ordonnance relative aux déchets du 14 JUIN 2012

et de filières locaux pour le réemploi. On pourrait alors considérer que payer chaque tonne de déchet pour les envoyer par conteneurs sur un autre continent (par exemple, la Chine ou l'Afrique) avec la contrainte de réemploi de 70 % des volumes par l'opérateur qui récupère cette ressource, remplit parfaitement l'objectif de circularité. Il n'en est évidemment rien : pas de lien au territoire, absence de cohésion sociale, aucune valeur ajoutée apportée par le système, sans compter l'absurdité écologique d'une telle perspective (coût du transport et son impact environnemental indirect).

Un cadre réglementaire adapté devrait dès lors permettre de faciliter l'émergence de ce système décentralisé (SGL). En complément, l'initiative privée est cruciale pour permettre le plein développement des filières et des débouchés qui y sont liés.

La recherche WIM indique que les opérateurs qui utilisent actuellement le DMB sont sensibles aux questions suivantes pour la mise en œuvre de ce cadre :

Comment sera considérée la "ressource Bois" : comme un bien d'utilité publique accessible à tous, comme une simple valeur marchande, comme un déchet ultime dont on tolère qu'une partie encore faible soit canalisée pour produire de la valeur ajoutée au niveau régional ?

Quel sera le degré d'intervention des pouvoirs publics : est-ce que les initiatives locales, intégrées au quartier ou à la ville, seront davantage soutenues ?

Quels seront la place et le soutien donnés au "rôle social et sociétal" des initiatives privées ou publiques ?

Les responsables de la gestion des déchets ménagers sont-ils prêts à adapter l'organisation du réseau de collecte et de traitement du déchet bois pour assurer la mise à disposition de la ressource à un coût raisonnable pour les opérateurs de la réutilisation ?

Le présent rapport et les différentes productions du projet de recherche WIM éclairent les décideurs politiques sur toutes ces questions.

2.4. UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES ET UNE DIFFICULTÉ À PÉRENNISER L'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente des initiatives existantes rencontrées dans le cadre de la recherche WIM et leurs principales caractéristiques/évolution et difficultés.

Initiative / entité	Activité / mission	Catégorie de bois / panneaux	Modèle	Difficulté / particularité
Micro-factory (Anderlecht)	Atelier partagé pour le travail du bois – au départ positionné DIY, il évolue vers un collectif de professionnels et des bricoleurs en soirée et le week-end.	Travail du bois en général et du bois récupéré selon le projet ou l'opportunité	Avantage d'un espace d'atelier neuf dans le cadre d'un partenariat avec RECY-K (ABP) – précurseur – positionné sur l'utilisation d'équipements partagés (imprimantes 3D, menuiserie...).	Précurseur – le modèle économique a évolué entre 2016 et 2020 – l'équilibre financier n'est pas aisé à trouver.
Fais-le toi-même (Ixelles)	Le Do It Yourself (DIY) pour le particulier. L'initiative propose notamment des ateliers à temps limité	L'espace et le stock de bois de récup' sont limités (accord avec un opérateur économique pour avoir de bonnes chutes).	Proposition d'ateliers DIY, l'atelier pour le bois est un atelier parmi d'autres – équipement portatif avec une scie sur table et scie à onglet pour compléter.	Difficulté à trouver une "assise" physique (changement de locaux 3 x sur 5 ans), public aisé (revenus moyens), et jeune ! Le projet est porté par deux fondatrices (peu pour gérer une telle structure) dont une a quitté la direction.
Énergies et Ressources (Molenbeek-Saint-Jean et ateliers mobiles en Wallonie et Bxl)	Ateliers d'initiation pour fabriquer un mobilier à partir de bois récupéré et apprendre la manipulation d'outils en sécurité et efficacité – un public féminin en majorité, plus âgé, plus disponible.	Palettes, panneaux en aggloméré et bois durs pour certains projets.	Alliance entre apprentissage d'outils de travail du bois standards et réalisation d'un mobilier de petite taille, mais de bonne qualité.	Recherche d'un espace stable et confortable pendant plusieurs années. Organisation d'ateliers mobiles sur la question de l'énergie en fabriquant un caisson isolé avec du panneau récup'.

Initiative / entité	Activité / mission	Catégorie de bois / panneaux	Modèle	Difficulté / particularité
L'atelier WIM Wood In Molenbeek (Molenbeek-Saint-Jean)	Expérimenter l'implication personnelle du citoyen du quartier dans l'élaboration d'un modèle alternatif de gestion local du DMB	Tous les types de bois massif, les panneaux de type aggloméré, du mobilier récupéré – en pratique, des panneaux de bonne qualité ou du bois nettoyé et préparé.	Expérimentations dans le cadre d'un projet de recherche.	Le suivi de projets personnels est très gourmand en encadrement (un coach accompagne maximum 2 à 3 participants) et en temps à investir par le porteur de projet (souvent plus d'une douzaine d'heures).
VALOR (Tubize)	Organisme de formation subventionné par la Région wallonne – forme des valoristes (2 ans).	Palettes et panneaux multiplex – selon opportunités, lots de bois massif.	Formation par le travail – l'organisme de formation accepte des commandes surtout pour la réalisation de mobilier d'entreprise et met en œuvre la réalisation de A à Z – la formation est complétée par des cours théoriques.	Savoir-faire acquis pour le démontage des palettes de bois - imbattables.
Boomerang (atelier grooteiland) à Molenbeek-Saint-Jean	Formation de base en menuiserie, réinsertion professionnelle.	Exploitation des palettes de bois usagées et de lots de bois accessibles en volumes suffisants pour la fabrication à destination du professionnel ou pour du mobilier design. Envisage la récupération de chutes de bois massif et de parties de mobilier.	Organisme de formation au travail du bois – le bois de récup' est un des matériaux utilisés, le bois neuf reste prépondérant actuellement. Travail de recherche pour trouver les débouchés adaptés au gisement de bois de récup' disponible et de bonne qualité.	L'organisme est orienté vers la fabrication de mobilier standardisé – il intègre alors les étapes de fabrication dans le processus de formation. Les encadrants constatent l'intérêt du client particulier et professionnel pour du mobilier fabriqué à partir de DMB et avec une approche sociale.

Initiative / entité	Activité / mission	Catégorie de bois / panneaux	Modèle	Difficulté / particularité
Menuisiers indépendants: Guillaume, Charles, Stéphane, Piero, Alizée, Didier ...	<p>Travail du bois pour différentes clientèles : particuliers, entreprises, associations – le bois de récup' est un plus ou devient le matériau de base de leur activité. Diversité de projets souvent ponctuels qui s'adressent aux entreprises, assoc', particuliers.</p>	<p>Des bois et panneaux plutôt qualitatifs, pour des réalisations qui peuvent contenir des assemblages plus complexes.</p>	<p>Émergence de professionnels qui souhaitent travailler de façon éthique en utilisant la ressource bois de récup' – ils considèrent éventuellement de travailler également le bois neuf, l'exclusive n'est pas systématique.</p>	<p>Difficulté à trouver les lots en quantité et qualité satisfaisantes. Collectes au coup par coup. Faibles économies d'échelle et une difficulté à maintenir ou développer l'activité.</p>
Autres professionnels liés au design ou à l'art - intéressés par le bois de récup' : le « MAD », Kevin, Vicky, Claire, Jean-Sébastien, Bertrand, Stefan...	<p>Leur mission principale n'est pas liée au DMB, mais à leur métier de base. Le bois de récup' intervient comme un support pour renforcer l'activité principale de création, de design : ajouter la touche durable, travailler de façon éthique. Activités à titre d'exemple : mobilier pour école, scénographie de cinéma/théâtre, rampes de skate, lampadaires, mobilier design...</p>	<p>Tous types de bois ou panneaux en fonction du projet – plutôt du qualitatif pour des projets design ou artistiques. Plutôt du bois structurel : chevrons et panneaux multiplex ou MDF pour la scénographie (durée de vie limitée, mais réutilisation ultérieure du matériau).</p>	<p>Apport de l'éthique, du durable, dans un métier ou un art donné – échange de savoir-faire, apprentissage. Le matériau de récup permet de diminuer les frais de matière première, il fournit une réponse créative à des attentes spécifiques (matériaux divers, caractère récup' attendu ...), il permet de "marquer" la réalisation (durable, éthique).</p>	<p>Ces professionnels ont véritablement besoin d'un stock de bois et panneaux récupérés déjà préparés, voire normalisés, pour émerger et développer des projets soutenus et d'envergure – cela vaut aussi pour le menuisier et les professionnels du bois.</p>

Initiative / entité	Activité / mission	Catégorie de bois / panneaux	Modèle	Difficulté / particularité
Les Petits Riens (Bruxelles)	Récupération et revente de mobilier et d'objets en bois issus des collectes d'encombrants ou autre.	Travaille plutôt le mobilier en bois ou panneau : nettoyage, réparation, mise en vente.	Entité avec une mission sociale forte, une volonté de réinsertion du travailleur.	Plusieurs difficultés, dont la qualité du mobilier souvent médiocre, au design dépassé, le coût de la collecte, le volume des déchets finaux, la difficulté à atteindre la demande/clientèle.
La Ressourcerie Sociale à Saint-Gilles (ASBL liée à la commune)	Ouvre un magasin de vente deux fois par semaine. Vente après réparation/transformation de l'objet/meuble récupéré.	Mobilier en bois et/ou panneaux (à ce stade), autre encombrant selon opportunité.	Espace de 1.200 mètres carrés disponible grâce au partenariat communal, volonté de jouer un rôle de formation-réinsertion.	Actuellement, participe à la collecte des encombrants en partenariat avec les services communaux, ne transforme pas le bois récupéré (c'est une perspective).
Skatoria asbl	Production d'infrastructures sportives mobiles, notamment : création de divers skateparks mobiles (mini-rampes, modules, installations artistiques).	Multiplex, chevrons et serrureries (métal) pour pouvoir développer et entretenir les installations.	50% des prestations sont soutenues par le bénévolat (volonté de promouvoir la culture sportive) - 25% respectivement via la subvention et via les recettes. Conception d'installations au format "poupée russe" pour optimiser un maximum l'espace de stockage et le transport.	Déménagements fréquents (4 ateliers sur 5 ans) et utilisation d'ateliers partagés pour les missions ponctuelles et l'utilisation de machines spécifiques (cintreuse, combinée à bois).

Une série d'autres opérateurs ont été identifiés ou rencontrés (tel l'association Extra-Muros à Paris), citons :

- Rotor
- Restor' la recyclerie
- La ressourcerie du pays de Liège (Liège)
- Le projet Hollywood (Mons)
- Fabriek (Namur)
- Atelier 360° (Bruxelles)
- Extramuros (Paris)
- La ferme Nos Pilifs (Bruxelles)
- L'établi Bruxellois
- Foyer asbl (Molenbeek)

Au final, nous n'avons rencontré qu'une fraction des opérateurs actifs dans la filière du DMB au cours de la recherche WIM ; il n'y a donc aucune prétention de cartographie des initiatives en la matière. L'objectif est plutôt d'éclairer sur un secteur en pleine émergence et les difficultés à surmonter pour soutenir son développement.

De façon générale, nous avons observé comment ces opérateurs gèrent l'engagement de main d'œuvre et l'équilibre financier de leur activité :

Les organismes de formation (VALOR, Boomerang) engagent du personnel salarié sur la base de subsides liés à la formation et à l'emploi pour constituer l'encadrement de leurs ateliers. Ils peuvent également compter sur des recettes de la vente de mobilier et réalisations (pour moins de 50 %).

Les professionnels du bois sont généralement des indépendants. Certains travaillent par l'intermédiaire de la "SMART" pour des activités à caractère artistique - d'autres s'impliquent comme volontaires dans le cadre d'activités autour du bois qui restent accessoires par rapport à leur activité principale.

Les organismes émanant d'un acteur communal disposent souvent d'un subside de fonctionnement, voire d'un subside pour engagement (recyclerie sociale à Saint-Gilles).

Une série d'acteurs historiques ou associatifs du secteur dit "de l'économie sociale" sont actifs dans la récupération de mobilier en bois, souvent en lien avec une mission de réinsertion sociale ou de requalification professionnelle. Ils assurent leur viabilité sur la base d'un mixte de subsides, de mécénat et de recettes propres, comme le font notamment "Démarrage", Boomerang, la Ferme nos Piliers, la Recyclerie du pays de Liège, etc.

Ces acteurs arrivent-ils à assurer leur pérennité ?

Si la photographie est incomplète, on peut quand même faire le constat que :

Des opérateurs de faible taille (parfois une seule personne à la direction d'un projet, même si elle dispose de soutiens) réussissent à s'impliquer dans le domaine du bois de récup' car leurs attentes financières sont réduites. Ils cumulent plusieurs sources de revenus qui leur permettent de soutenir le développement de leur projet.

Beaucoup de ces micro-opérateurs ont des difficultés à asseoir leur activité, pour plusieurs motifs, parfois cumulés :

- difficulté à obtenir du matériau de récup' en quantité et qualité suffisante et à un coût raisonnable
- instabilité du lieu d'activité (espace temporaire, non chauffé et/ou trop faiblement équipé)
- pas d'accès à des financements pour le démarrage ou le développement de leur activité
- partenariats ou associations fragiles, à durée déterminée
- faiblesse de la gestion, manque de temps pour expérimenter, distinguer et mettre en oeuvre les solutions les plus économiques et les débouchés les plus rémunérateurs
- non accès aux programmes de soutien à l'activité par manque de temps ou d'expertise pour se poser candidat
- ...



Pour des opérateurs de plus grande taille (association, entreprise d'économie sociale) qui sont aptes à engager du personnel :

la participation à des programmes d'insertion socio-professionnel constitue un facteur de stabilité des ressources (subventionnement)

ces structures sont mieux équipées pour poser candidature à des appels à projets

dans certains cas, la structure se professionnalise, voire crée une structure juridique à caractère commercial distincte (exemple : ExtraMuros, Atelier GrootEiland) pour pérenniser les recettes et structurer son développement

ces opérateurs se regroupent, notamment au sein de la fédération RESSOURCES¹⁶ qui fédère, conseille le secteur de la récup' et agit auprès des autorités publics pour lever les nombreux freins à son développement.

2.5. UNE DIVERSITÉ DE POSITIONNEMENTS

Dans un contexte de marché ouvert à la concurrence, il existe plusieurs postures parmi les opérateurs qui participent au développement de la filière de réutilisation du DMB, chacun se positionnant dans une sphère économique, sociale, éthique qui lui est propre.

Pour l'entrepreneur, l'industriel ou l'entrepreneur social, voire l'initiateur public, il importe de positionner correctement son projet et ses objectifs.

¹⁶<https://www.res-sources.be/>

QUE VEUT-ON CHANGER ?

- Ø On veut mettre en place un modèle qui s'insère dans le cadre existant, respecte les prérogatives des acteurs (ABP, communes, secteur privé).
- Ø On veut développer un modèle qui questionne le fonctionnement du système, émet des propositions pour changer les règles, les normes, les responsabilités, afin de favoriser l'économie circulaire, assurer la résilience en matière de déchets bois, donner un accès effectif au gisement à tous les opérateurs économiques...

PARTICIPATIF OU PAS PARTICIPATIF ?

Lorsque les citoyens sont impliqués dans ces projets, ils viennent avec des demandes/attentes personnelles au sein d'un atelier bois participatif :

Certaines de ces attentes coûtent à l'atelier/aux encadrants

D'autres activités doivent compenser ce coût pour assurer la viabilité financière

Ce coût peut se voir compensé par des dons, subsides, mécénat et autres ressources (volontariat ...)

L'atelier bois participatif qui souhaite s'inscrire dans la durée doit fournir la démonstration qu'il est possible que l'ensemble de ses activités garantissent un équilibre financier global.

Il est important que chaque activité de l'atelier soit positionnée par rapport à son public, son objectif et sa rentabilité (coûts vs revenus attendus).

Dans l'atelier WIM, la réponse aux attentes immédiates de chaque participant a pu être expérimentée durant une longue période. Certains projets ont nécessité des dizaines d'heures d'implication du porteur de projet et aussi du ou des encadrants de l'atelier. La contrepartie de ce type de projet est que le participant se sent pleinement intégré à l'atelier, voire redevable d'apporter à son tour un apport de compétences, ou tout simplement un coup de main pour la gestion de l'atelier en tant que volontaire. C'est une des clés qui permet déjà le succès des formules d'ateliers participatifs.

QUEL MODÈLE D'ATELIER POUR LE DMB ?

Le public ciblé (ou la clientèle) et le niveau d'ambition en termes de production amènent à trois modèles d'atelier :

L'atelier "Do It Yourself" : généraliste, plutôt orienté vers le particulier, il travaille aussi avec le bois de récup', mais pas seulement : il est doté d'un équipement et outillage assez réduit pour un budget limité, entre 4.000 à 8.000 euros selon le type d'investissement en outillage (pour bricolage, semi-professionnel ou professionnel).

L'atelier d'artisanat : ancré au plan local, proche de la ressource, il dispose des machines à bois pour réaliser toutes les opérations de menuiserie de base, et d'un équipement portatif suffisant pour une petite équipe ou un atelier collectif - le budget nécessaire inclut l'investissement dans une machine combinée à bois (environ 8.000 euros) et un budget minimum de 4.000 à 6.000 euros pour l'équipement complémentaire.

L'atelier de transformation et de menuiserie/ébénisterie : orienté vers le bois de récup' ou qui se diversifie vers cette ressource - il assure (en partie) la préparation et normalisation des bois de récup' pour sa production. Le budget d'équipement comporte l'acquisition de machines à bois spécialisées et de l'outillage approprié au niveau du travail du matériau et de l'assemblage, soit un budget supérieur à 30.000 euros, qui peut augmenter selon l'ambition du projet.

À côté, **une série d'autres modèles hybrides** évoluent notamment dans l'axe formation-production (Boomerang au sein des ateliers « GrootEiland ») ou le lien social-récup' (living lab de WIM, projets locaux dans le cadre des contrats de rénovation urbaine par exemple), ou dans l'organisation d'ateliers mobiles (asbl Énergies et Ressources).

3. LES LEVIERS ET FREINS À L'ÉMERGENCE DE FILIÈRES DE RÉUTILISATION DU DMB

Il existe aujourd'hui un gisement important de DMB. Le projet de recherche WIM a démontré qu'une partie non négligeable de cette « Ressource » est exploitable pour la réutilisation ou le réemploi¹⁷ et qu'une partie dort actuellement dans nos entreprises et nos habitations, comme un bonus pour les nouvelles filières de l'économie circulaire.

Le DMB ne remplacera pas le matériau bois issu des scieries. Les volumes de bois et de panneaux issus de nos activités sont cependant disponibles en très grande quantité, en flux toujours plus importants, et la mise sur le marché permanente de produits à base de bois permet d'imaginer que ce gisement va continuer à se régénérer en raison de politiques de prévention de l'apparition du déchet encore timides.

La journée de séminaire du 8 novembre 2019 organisée par la recherche WIM a permis la rencontre de **25 acteurs et opérateurs spécialisés dans le domaine de la réutilisation du bois, de la cohésion sociale, de la recherche et de l'économie circulaire.**

Lors de cette journée, 4 groupes de travail ont échangé sur les leviers et freins qui peuvent exister dans le cadre du développement d'activités liées à la réutilisation du DMB.

Il s'agissait d'imaginer la concrétisation d'une situation idéale (« situation rêvée ») et de réfléchir aux freins qui empêchent l'émergence de celle-ci ou aux leviers qui peuvent la soutenir.

Cet exercice a permis d'identifier un ensemble de leviers et freins à la réussite qui caractérisent chacune des initiatives idéales imaginées par chaque groupe de travail.

Nous avons regroupé ceux-ci par thème pour en donner la synthèse:

- Réseau
- Formation
- Espace
- Gestion des gisements
- Visibilité
- Labellisation
- Financement : recettes, réduction de charge, modélisation
- Moyens de paiement

¹⁷ En annexe : Fiches explication sur le gisement de DMB à Heyvaert

RÉSEAU (21 LEVIERS, 7 FREINS)

Les acteurs et opérateurs du secteur ont pleinement conscience du fait que le secteur doit se rassembler pour se renforcer, à travers la structuration des activités (notamment de collecte) et la mise en oeuvre d'initiatives de réseautage et/ou partenariat. La question de la sensibilisation occupe également une place centrale : actuellement, le particulier et l'entreprise ne sont pas conscients des enjeux et des bénéfices du réemploi du matériau bois, et la mise en oeuvre d'activités participatives et locales nécessitent une démarche spécifique (événements mobilisateurs, convivialité, structuration de la participation...).

FORMATION (8 LEVIERS, 4 FREINS)

Les participants de la journée du 8 novembre 2019 considèrent la formation comme une source de débouchés pour des publics variés ; particulier, professionnel, valoriste... Ils y voient également un moyen de transmettre des savoirs, d'initier au travail du bois et de sensibiliser à la valeur de cette ressource.

ESPACE (5 LEVIERS, 1 FREIN)

La trop faible disponibilité et le coût des espaces de stockage et manutention constituent un frein essentiel, identifié par GreenLoop au cours des entretiens menés auprès d'acteurs du secteur.

Tous les groupes de travail du séminaire s'accordent pour conclure qu'il est indispensable de disposer d'espaces décentralisés pour les différentes filières/activités liées au DMB. Ce lieu hybride et structuré servirait à l'ensemble du flux de DMB : de la collecte à la distribution, en passant par la formation et la production (y incluant l'expérimentation). Bien que le coût semble l'unique frein, de nombreuses pistes de financement existent entre le subventionnement, la mise à disposition à coût réduit et partagé entre les utilisateurs et bénéficiaires de ces espaces, et le financement d'espaces locatifs payants ou d'autres services.

GESTION DU(DES) GISEMENT(S)

Bien que les organismes publics aient déjà mis en place des initiatives de collecte du DMB pour la réutilisation, celles-ci ne semblent pas suffisamment coordonnées, structurées.

Les réglementations n'encouragent pas suffisamment les citoyens à participer à une collecte sélective du DMB pour la réutilisation, et ne dissuadent pas suffisamment le déchet de rue (trop d'impunité).

Les acteurs publics n'ont pas catégorisé les DMB de manière utile à leur réemploi. Une fois correctement catégorisé, l'accès à ces ressources doit être encadré pour mener vers les filières et activités de réemploi. L'ensemble des activités doit se développer de façon transparente dans le cadre d'objectifs opérationnels chiffrés et contrôlés.

VISIBILITÉ (3 LEVIERS, 5 FREINS)

La survie d'une activité liée à la participation du citoyen dépend de sa visibilité et de son accessibilité par ceux-ci. Il est important d'en faire sa promotion via les médias disponibles : plateforme, expositions, centre de référence pour professionnels, conférences,... Le public cible doit être informé sur le produit des activités de réutilisation, mais aussi sensibilisé et formé aux enjeux de l'économie circulaire. La localisation géographique et sa visibilité physique (vitrine, enseigne, site internet) doivent inviter le citoyen et le consommateur à découvrir les espaces de réutilisation et se les approprier (enjeu participatif).

Les acteurs publics et les entreprises sont également concernés : on constate en effet peu de demandes de réalisations en matériau de récupération via les marchés publics et entreprises privées (manque de confiance en la qualité des matériaux récupérés)

FINANCEMENT (13 LEVIERS, 8 FREINS)

Toute entreprise ou association doit au moins équilibrer ses recettes et ses dépenses. Certaines activités peuvent faire rentrer de l'argent pour financer d'autres déficitaires ou proposées à coût réduit au citoyen.

Les opérateurs semblent convenir que des subsides publics sont nécessaires, ainsi qu'une fiscalité adaptée pour favoriser le matériau de réemploi avec des taux réduits de TVA, ONSS, impôt des sociétés, ... Les activités des filières de la réutilisation peuvent aussi compter sur une part de bénévolat.

MOYENS DE PAIEMENT :

Au-delà des moyens de paiement classiques, il peut être intéressant de créer une monnaie locale ou s'intégrer au réseau de la monnaie locale « zinne » existante. Un moyen de paiement intéressant est la prestation du citoyen en échange de « monnaie locale ». La difficulté serait de bien quantifier cet échange humain et de l'intégrer, le faire accepter dans le mode de fonctionnement logique et normal des activités liées au réemploi du DMB.

4. LE PROBLÈME DU COÛT DES INTRANTS

La mise à disposition du DMB induit certains coûts :

- la main d'œuvre pour la collecte, le stockage, la préparation des bois
- le transport (matériel roulant et carburant)
- l'outillage (pour la collecte, le nettoyage, la préparation des pièces¹⁸, leur éventuelle normalisation)
- le stockage (nécessité d'un grand espace dédié dont l'adaptation a un coût, en plus du coût de cet espace)
- l'énergie et autres (électricité, eau, déchets à évacuer)
- la gestion (contacts, programmation, suivi, frais divers de gestion)

L'ensemble du processus, de la collecte d'un lot de DMB jusqu'à sa mise à disposition comme ressource exploitable, induit des coûts qui, accumulés et dans le cadre de l'organisation actuelle du système de gestion des déchets, forment généralement un coût global supérieur au coût d'achat du même matériau neuf chez un grossiste en bois, voire au magasin de bricolage pour particuliers.

Ainsi, un menuisier qui reçoit une commande d'entreprise ou de particulier pour la fabrication d'une cloison, d'un placard, ou d'un meuble en bois, ne trouve pas aujourd'hui aisément un lot de bois récupéré à un coût similaire, voire idéalement inférieur, au bois neuf. Deux options se présentent : soit il se transforme en collecteur de déchet bois pour préparer le matériau aux fins d'usinage, et valorise entièrement ou en partie cette opération auprès du client, soit il se fournit en bois neuf. Dans le premier cas, les opérations de collecte et de préparation seront effectuées le plus souvent en acceptant que ces tâches ne soient pas rentables. La seconde option est dès lors évidente pour le professionnel dans la situation actuelle¹⁹.

¹⁸Un des points délicats est la présence d'éléments métalliques (clous et autres) dans les bois collectés qui nécessite un traitement particulier et un risque pour les machines. Le guide de la récup' du projet WIM détaille le travail du bois de récup'

¹⁹Extrait du témoignage du menuisier du projet WIM (témoignage complet en annexe) : « Pour un petit ouvrage un peu artistique à ce moment-là on peut facilement s'approvisionner à l'atelier WIM, mais dès qu'il s'agit de faire un travail de plus grande importance, cela peut vite devenir compliqué à l'atelier WIM. Il faut un bois homogène, trié par essence, épaisseur. Le magasin simplifie le travail, la récup le complique. »

Comment limiter ces coûts et rendre le matériau bois de récup' accessible et attractif pour les acteurs économiques ?

La rencontre de cet enjeu passe par une série de nouvelles orientations, au niveau tant individuel que collectif. Elles sont nombreuses et possibles à mettre en œuvre si la volonté est présente :

La collectivité peut organiser des mécanismes économiques et fiscaux qui prennent en compte les effets positifs pour l'environnement et la société de la mise à disposition de la matière secondaire bois (subventionnement, fiscalité,) ;

Elle peut stimuler l'émergence des opérateurs dédiés au réemploi ;

Les gestionnaires des déchets peuvent organiser la mise à disposition du DMB au moyen d'un réseau qui interagit avec un système de gestion locale de récupération du DMB ;

Il est possible de favoriser/promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine de la collecte du DMB pour le réemploi ;

Enfin, les opérateurs du réemploi peuvent se regrouper, collaborer, tisser des liens ou des partenariats à la fois pour se faire entendre auprès des autorités et pour prendre des initiatives dans le domaine de la collecte et mise à disposition du DMB.

5. QUELQUES CONCLUSIONS

LA SITUATION ACTUELLE

Les orientations générales de la réglementation régionale et européenne sont favorables à la réutilisation du matériau bois plutôt qu'à son recyclage ou son élimination.

Des plans régionaux (Plan ressource-déchet et plan économie circulaire) ont été mis en œuvre par les pouvoirs publics et constituent une base pour favoriser l'émergence de la prévention et de la réutilisation des déchets, pour considérer le déchet comme une réelle ressource dans le cadre d'une économie circulaire et, dans une moindre mesure, favoriser l'émergence de solutions au niveau local.

Cependant, le déchet-matériau bois n'est pas mis en avant dans les mesures qui traduisent ces différents plans – des objectifs chiffrés manquent. Le projet WIM a démontré qu'il existe à la fois un gisement important et un potentiel important de réemploi du matériau bois sous différentes formes et pour différentes filières.

Des initiatives publiques (organismes de gestion des déchets) et privées (associatives, de l'économie sociale, d'entrepreneurs locaux) émergent en nombre grandissant, mais elles restent marginales en termes de volume et il est difficile à ce jour d'évaluer leur réel impact en termes de création d'emploi et de résilience. Les études manquent et la caractérisation actuelle des déchets de bois ne permet pas de distinguer les volumes de DMB dédiés ou propices au réemploi.

Pratiquement, la situation actuelle est donc peu favorable à l'émergence des filières de réemploi du DMB. Les acteurs et opérateurs de ce secteur identifient de nombreux leviers possibles, mais également autant de freins à l'essor de leurs activités. Le système de collecte et traitement du DMB est organisé de façon centralisée, et celui-ci s'adresse aux collecteurs de déchets, mais pas aux acteurs de la récupération.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Partant d'une expérience qui met en avant la participation des habitants d'un quartier dans la production de mobilier à partir de mobilier et bois récupéré, le projet de recherche WIM a permis de démontrer la disponibilité d'importants volumes de déchets de bois accessibles pour cette activité productive. Le projet de recherche a aussi questionné l'organisation du système de gestion des déchets. Il est apparu que



le système centralisé tel qu'il est organisé actuellement constitue un frein à l'émergence des filières de réemploi. L'émergence et le soutien d'un système de gestion locale de récupération du DMB induiraient des effets positifs au niveau social, environnemental et de l'emploi. Il manque d'études spécifiques sur le plan de la création d'activité (emploi, valeur ajoutée), mais les études existantes²⁰ indiquent que les principes (et bénéfiques) de l'économie circulaire s'appliquent pleinement aux filières de réemploi du déchet-matériau bois.

La recherche WIM a permis la rencontre de nombreux opérateurs motivés à trouver des solutions originales pour déployer leur activité de récupération du bois à Bruxelles et ailleurs. Mais ces opérateurs apparaissent faiblement soutenus et non reconnus. Ces micro-entrepreneurs, associations, acteurs de l'économie sociale ou de la formation, méritent plus qu'un regard bienveillant. Il serait précieux de les consulter et prendre en compte les solutions qu'ils proposent et appliquent déjà aujourd'hui malgré les freins rencontrés. Extra-Muros à Paris, WoodRecycling à Brighton²¹, et un grand nombre d'entreprises de ce secteur à découvrir en Europe, apportent également une inspiration et des solutions pour l'émergence de la filière récup' en RBC.

La recherche WIM amène à conclure à l'importance de planifier des objectifs ambitieux et réalistes de réutilisation du DMB, avec une progression significative. Il est essentiel d'accompagner ces orientations d'objectifs mesurables, et de fixer des taux progressifs ambitieux pour les différents gisements de DMB en fonction de leur potentiel de réutilisation spécifique. En ce qui concerne les gisements explorés par le projet de recherche WIM, l'analyse montre qu'une fraction entre 30 % et 79 % des DMB selon la catégorie est déjà exploitable pour le réemploi dans le cadre d'une collecte préservante²².

²⁰Voir en bibliographie les études et rapports de référence

²¹<https://www.communitywoodrecycling.org.uk/>

²²En annexe : Fiches explication sur le gisement de DMB à Heyvaert

La transformation du cadre réglementaire et du fonctionnement des réseaux de collecte est un enjeu majeur pour atteindre (puis dépasser) les objectifs fixés. La note « Policy Brief » publiée dans le cadre du projet de recherche WIM formule une série de propositions et recommandations précises visant à engager cette transformation²³, il s'agit de :

- Préserver le DMB pour sa redistribution vers les filières de réemploi,
- Adapter les cadres de référence, les normes et la réglementation actuelle et
- Sensibiliser, éduquer et impliquer les citoyens et les acteurs.

POUR SUIVRE LA RECHERCHE

Le projet de recherche WIM n'a fait qu'esquisser les contours d'un secteur économique qui semble promis à un bel avenir pour autant que le cadre soit aménagé pour en tirer tous les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour la Région de Bruxelles-Capitale.

La recherche jouera un rôle essentiel pour permettre cette ambition.

Voici quelques domaines dans lesquels une série de questions restent ouvertes et particulièrement intéressantes à approfondir pour le développement de la filière.

Mieux identifier le gisement – la recherche WIM a examiné le potentiel de réutilisation du bois issu des encombrants ménagers et déchets de rue – à côté, une série de canaux de collecte existent au niveau des ménages et des professionnels et leur potentiel de réutilisation mérite une recherche approfondie pour distinguer le taux de réutilisation potentiel de ces gisements

Caractériser les déchets : actuellement, la catégorisation des déchets (A, B, C, encombrants, etc.), ne permet pas d'orienter les fractions réutilisables vers les filières et débouchés de la réutilisation ni de quantifier le potentiel de ce qui est réutilisable et non. La mise en œuvre d'un réseau de collecte organisé autour de la réutilisation pourrait signifier de profonds

²³Policy Brief, Innoviris / Co-create 2016 – en annexe

changements dans les modes de collecte, le tri, les opérations de traitement du déchet notamment.

Rendre le DMB accessible aux opérateurs de la réutilisation pour assurer la réintégration de l'activité de réemploi du DMB au sein de la Région de Bruxelles-Capitale

Explorer les débouchés et leur impact potentiel en termes d'emploi et de valeur.

Des questions se posent quant au potentiel de réemploi de toute une série de matériaux en bois, par exemple : les sommiers, les portes en bois massif, les palettes de bois, les panneaux agglomérés, la quincaillerie qui accompagne les lots de DMB, etc. L'enjeu est à la fois économique (quelle valeur intrinsèque pour le matériau), commercial (est-ce qu'il répond à une attente, un besoin), environnemental (sa récupération est-elle opportune d'un point de vue environnemental, par exemple concernant les panneaux en agglomérés, suspectés de contenir des formaldéhydes nocifs pour la santé).

Transformer la contrainte de **la participation citoyenne en valeur ajoutée**, en force pour permettre d'apporter de la viabilité, de la pérennité aux activités du SGL de réemploi du DMB : l'implication des habitants d'un quartier aux activités liées au bois de récupération est un des postulats du projet de recherche WIM – cette participation constitue une contrainte (encadrement, compétences techniques limitées du participant, temps d'échange accru, etc.) et un avantage à la fois (nouvelles idées, bénévolat, facteur d'adhésion, apporteur de matière et acheteur de productions, etc.).

BIBLIOGRAPHIE

GELDRON A., 2014, ÉCONOMIE CIRCULAIRE : NOTIONS, Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie,

GOVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, 2016, Programme Régional en Economie Circulaire 2016 - 2020,

ROTOR (2017). Objectif réemploi - Pistes d'action pour développer le secteur du réemploi Rapport EEB

CIRCULAR ECONOMY IN THE FURNITURE INDUSTRY : OVERVIEW OF CURRENT CHALLENGES AND COMPETENCES NEEDS – FURN36 - with support from the European Commission - (Project 2017-1-BE01-KA202-024752)

CIRCULAR ECONOMY OPPORTUNITIES IN THE FURNITURE SECTOR – European Environmental Bureau (EEB), septembre 2017

Brussels Circular Economy Transition BRUCETRA (2016-2020) SUMMARY REPORT WORK PACKAGE I: DATA MINING OF THE WASTE COLLECTED IN THE BRUSSELS CAPITAL REGION - January 2018

International Tropical Timber Organisation / FLEGT Independent Market Monitor
European Union furniture sector scoping study
Main Report - June 2018
Report prepared with the financial assistance of the European Commission.
Report author : George White

ANNEXES

Les annexes du présent rapport sont disponibles sur le site www.cocreate.brussels/-Wim-

**ANALYSE POUR L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE LA
FILIÈRE « BOIS DE RÉCUP' » EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

COORDINATION DE LA PUBLICATION : Pierre Mélon
RÉDACTION : Elisabeth Andrien, Céline De Vinck, Kevin Dupont, Pierre Mélon
CONTRIBUTION À LA RÉDACTION : Lisa Auquier, Maëlle Van der Linden,
Victor Ooghe, Xavier Guilmin, Pierre Braffort, Jonas Verhess
MISE EN PAGE ET ILLUSTRATIONS : Lisa Auquier et María Menéndez